# Mesures en faveur des intermittents du spectacle dans le cadre du fonds « de professionnalisation et de solidarité»

Le ministre de la Culture et de la Communication, Renaud Donnedieu de Vabres, a annoncé le 24 avril plusieurs mesures en faveur des intermittents du spectacle dans le cadre du fonds « de professionnalisation et de solidarité» destiné à compléter le régime d'indemnisation des intermittents qui devrait entrer en vigueur en même temps que leur nouveau dispositif d'assurance chômage (allocation de fin de droits ; prise en compte, dans le nombre d'heures nécessaires à l'indemnisation, d'heures d'enseignement ainsi que des maladies graves).Patronat et syndicats ont clos les négociations sur l'assurance chômage des intermittents, qui ont abouti à la rédaction d'un projet de protocole. Le bureau national de chaque syndicat doit décider d'ici le 18 mai s'il signe ou non le texte.